

21 novembre 2002 - Seul le prononcé fait foi <u>Télécharger le .pdf</u>

Déclaration de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur les décisions de l'OTAN touchant la rationalisation des structures de commandement, le projet de "force de réaction de l'OTAN", le renforcement des capacités militaires des pays de l'OTAN et la coopération entre l'Union européenne et l'OTAN, Prague le 21 novembre 2002.

Nous engageons à Prague un processus d'adaptation historique de l'Alliance.

J'ai exprimé au début de notre rencontre ma satisfaction de voir aboutir cet élargissement ambitieux qui, comme vous le savez, répond à un souhait ancien de la France et à sa vision de l'avenir de notre continent.

Par ailleurs, l'OTAN renforce ses partenariats. A Pratica di Mare, nous avons ce printemps renouvelé les fondements de la coopération entre l'OTAN et la Russie. Les progrès réalisés à ce jour sont encourageants. Nous souhaitons être ambitieux sur ce dossier, car le renforcement des relations entre l'OTAN et la Russie, comme celles de l'UE et de la Russie, doit nous permettre de conjurer l'apparition de nouvelles lignes de fractures en Europe.

Il en va de même des relations avec l'Ukraine qui, en dépit des difficultés actuelles, doit rester un partenaire important à la mesure de son importance stratégique dans les équilibres européens.

Ce sommet est également le Sommet de l'adaptation des structures de commandement de l'OTAN aux défis de sécurité du XXIéme, le Sommet d'une Alliance tournée vers l'avenir. L'Alliance entreprend à Prague de se doter d'outils militaires plus flexibles et plus efficaces. C'est une réponse responsable face aux modifications de notre environnement stratégique souligné par les attaques du 11 septembre 2001. La France, dans le respect de sa spécificité bien sûr, est prête à participer pleinement à ce processus.

Les décisions concernant la rationalisation des structures de commandement et la réforme de la structure de forces renvoient pour l'essentiel à des principes que nous avons défendus : souplesse $\mathfrak L$ réactivité $\mathfrak L$ interopérabilité $\mathfrak L$ efficacité. Elles sont parfaitement cohérentes avec les réformes que la France a mise en oeuvre depuis 1995 s'agissant de ses propres forces et cohérentes aussi avec nos engagements dans le cadre de l'Union européenne.

Le projet de "Force de réaction de l'OTAN " que nous allons approuver permettra, par la mise en cohérence des forces de réaction rapide nationales, de mieux répondre aux nécessités de la gestion des crises menée jusqu'à présent sur une base ad hoc. Nous y sommes donc, sur le principe, tout à fait favorables.

Bien évidemment, cette force qui repose sur les moyens nationaux des Etats devra être développée selon des modalités compatibles avec les engagements que certains d'entre nous ont pris dans le cadre de l'Union européenne. Les éléments constitutifs de cette Force devront notamment pouvoir être mis à la disposition de l'une ou l'autre organisation sans droit de premier

amplei. Natra abjectif dait être l'officesité dans la gestion des crises et non nec le compétition

empior. Notre objectif doit etre i emicacite dans la gestion des crises et non pas la competition entre les organisations.

Dès l'origine, la France a vu les mérites de cette initiative pour l'Alliance et pour l'Union européenne. Elle a également précisé qu'elle participerait à cette Force si celle-ci était développée selon des modalités compatibles avec les engagements que l'Union européenne a pris à Helsinki, et dans la mesure où elle respectera le statut de nos forces vis à vis de la structure intégrée de Commandement. Sur cette question, des solutions pragmatiques pourront être mises au point, comme nous l'avons fait dans le passé avec le Corps européen.

*

En ce qui concerne les capacités, des efforts ont été entrepris pour combler les lacunes identifiées en juin dernier par nos ministres de la défense. Nous allons prendre ici des engagements politiques. C'est important. Les Européens doivent faire face à leurs responsabilités et consentir les efforts nécessaires pour mener à bien les programmes nationaux, européens ou multinationaux.

Comme vous le savez, la France a adopté une Loi de Programmation Militaire ambitieuse pour améliorer sensiblement ses capacités nationales sur la période 2003-2008. Elle apportera ainsi une contribution plus efficace à la politique de sécurité et de défense de l'Union européenne, ainsi qu'à l'OTAN. Nous devons cependant encore et toujours rechercher l'efficacité. Les engagements que les européens ont pris dans le domaine du transport stratégique, avec l'A 400 M, sont dans l'intérêt de l'Alliance, car ils renforceront les capacités à sa disposition. Il faut éviter les concurrences stériles.

Ces nouvelles capacités n'ont toutefois de signification que par rapport aux objectifs politiques que s'assigne l'Alliance. Ceux que nous avons définis en 1999 à Washington demeurent valables. Nous devons faire face au terrorisme. Nous avons apporté notre contribution aux opérations en Afghanistan en accord avec les résolutions des Nations Unies. Rien ne justifie le terrorisme, mais il ne peut pas y avoir une réponse exclusivement militaire à ce fléau.

Le terrorisme, parce qu'il doit être combattu sur différents terrains et selon des moyens différenciés ne peut être la raison unique autour de laquelle peut s'organiser la refondation et l'adaptation de l'OTAN.

*

Ce Sommet aurait pu être également un succès pour les relations entre l'UE et l'OTAN. Au Conseil européen de Bruxelles, l'Union européenne a approuvé une interprétation des dispositions de Nice qui correspondait aux attentes formulées par l'un de nos partenaires de l'Alliance. Nous venons de rater un rendez-vous. L'affaire est urgente. Il est de l'intérêt de tous qu'un accord intervienne avant le Conseil européen de Copenhague.

La relation entre l'UE et l'OTAN doit être un "vrai partenariat stratégique dans la gestion de crise " pour reprendre les termes agréés sous la Présidence française de l'Union européenne.

En Macédoine, l'Alliance et l'Union européenne ont coopéré activement. L'Union européenne est aujourd'hui politiquement et militairement prête à reprendre la mission de l'OTAN dans ce pays. C'est dans la logique de l'implication de l'Union, c'est dans le sens de l'histoire, que l'Union prenne ses responsabilités en Macédoine, et dans d'autres pays de la région.

L'Union européenne, parce qu'elle est porteuse d'un grand projet politique, sera de plus en plus un acteur dans le domaine de la sécurité et de la défense. Construisons maintenant les conditions d'une coopération en bonne intelligence entre les deux organisations. Pour qu'ensemble, Américains et Européens continuent à apporter de manière efficace leur contribution à la paix et à la stabilité internationale.

Je vous remercie.